



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2020
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique

Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba, 18-20 mars 2020

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur l'appui que les organismes du système des Nations Unies opérant en Afrique ont fourni à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pendant la période allant de février à décembre 2019 dans la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, notamment celles définies dans l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il donne un aperçu général de l'assistance que le système a apportée par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des Mécanismes de coordination sous-régionale dans le cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique.

II. Appui du secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

A. Analyse du partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, la paix et la sécurité et les cadres de développement

2. À la dix-neuvième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, tenue en mai 2018, les participants ont recommandé qu'il aligne ses activités sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, le secrétariat a procédé à une analyse comparative des deux cadres susmentionnés et du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour

*E/ECA/COE/39/1.



le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, qui constitue le cadre de référence général des activités du Mécanisme.

3. Il ressort des conclusions de cette analyse, présentées au séminaire-retraite du Mécanisme et à sa vingtième session, que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définissent de façon détaillée les domaines d'intervention retenus et les mesures concrètes à prendre dans les domaines interdépendants de la paix et de la sécurité et des programmes de développement, complètent parfaitement le nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique. Pour aligner ses activités sur le Cadre relatif à la paix et à la sécurité, le Mécanisme peut principalement passer par son groupe thématique 9, axé sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et son groupe thématique 6, qui porte sur les problèmes humanitaires et la gestion des risques de catastrophe. Pour les aligner sur le Cadre relatif au développement, il peut principalement passer par son groupe thématique 1, axé sur la croissance économique durable et inclusive, l'industrie, le commerce, l'agriculture et l'agro-industrie ainsi que l'intégration régionale. Les autres groupes thématiques clés sont le groupe 8 (Sensibilisation, information, communications et culture) et le groupe 9 (Gouvernance, paix et sécurité), qui offre la possibilité de renforcer les liens entre l'action humanitaire et le développement et entre ceux-ci et la paix.

B. Séminaire-retraite du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

4. Le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a organisé un séminaire-retraite des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale et des Mécanismes de coordination sous-régionale, qui s'est tenu à Debre Zeit (Éthiopie) du 26 février au 1^{er} mars 2019. Il avait pour objectif principal de fournir aux participants une plateforme pour débattre des principaux problèmes de mise en œuvre, notamment de la révision de son plan de travail, compte tenu des réformes de l'ONU et des réformes et priorités stratégiques de l'Union africaine.

5. Lors du séminaire-retraite, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine a présenté les priorités de l'Union africaine qui doivent guider les activités du Mécanisme dans le cadre de son appui à l'organisme continental. Ces priorités sont les suivantes : a) l'intégration régionale, avec un accent particulier sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), le Marché unique du transport aérien en Afrique et la libre circulation des personnes, des biens et des services, b) les mesures permettant de faire taire les armes, c) la lutte contre les changements climatiques, d) les questions relatives au genre et aux jeunes, e) le renforcement des capacités, f) la répartition des tâches entre les communautés économiques régionales, les États membres et les autres acteurs internationaux et g) le thème annuel de l'Union africaine.

6. Les groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale et les Mécanismes de coordination sous-régionale se sont inspirés des priorités stratégiques de l'Union africaine, du Cadre relatif à la paix et à la sécurité et du Cadre relatif au développement pour produire des plans de travail communs pour l'exercice biennal 2019-2020. Les Mécanismes de coordination sous-régionale ont travaillé avec les secrétariats des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique et centrale à l'élaboration de leurs plans de travail. Ainsi, les plans de travail communs des Mécanismes de coordination sous-régionale ont également été inspirés par les initiatives stratégiques des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à savoir : a) la stratégie d'appui aux pays à revenu intermédiaire, b) le cadre stratégique nécessaire pour

faciliter le développement résilient en Afrique, c) le cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, d) la stratégie pour le Sahel, e) la stratégie d'appui aux petits États insulaires en développement et aux pays de l'océan Indien, f) l'initiative sur la Corne de l'Afrique et g) l'initiative de cartographie des migrations.

C. Vingtième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

7. La vingtième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique s'est tenue à Marrakech les 23 et 24 mars 2019. Organisée conjointement par les secrétariats du Mécanisme et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, elle était axée sur le thème suivant : « L'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour célébrer 2019, Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées : Vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ».

8. La session était coprésidée par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina J. Mohammed, et la Commissaire aux ressources humaines, à la science et à la technologie de la Commission de l'Union africaine, Sarah Anyang Agbor, représentant le Vice-Président de la Commission, Kwesi Quartey. Elle comptait plus de 300 participants provenant de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Union du Maghreb arabe, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), des États membres, d'organisations non gouvernementales, du monde universitaire, des médias et d'entités des Nations Unies.

9. Les débats se sont tenus sous la forme de tables rondes de haut niveau, qui ont donné lieu à de riches échanges sur un large éventail de questions relatives au thème et ont généré des recommandations très pertinentes que doivent mettre en œuvre les organisations régionales et sous-régionales africaines, ainsi que les États membres, avec l'appui collectif et cohérent du système des Nations Unies. Les participants ont adopté les plans de travail communs des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale et des Mécanismes de coordination sous-régionale.

D. Finalisation du rapport sur le renforcement de la coordination régionale et sous-régionale à l'appui de l'Union africaine

10. Le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a finalisé son rapport sur le « renforcement de la coordination régionale et sous-régionale à l'appui à l'Union africaine », dans lequel il examine les questions relatives au bon fonctionnement des mécanismes et formule des recommandations visant à mieux les adapter aux objectifs visés, notamment à créer des liens efficaces avec les mécanismes nationaux et d'autres mécanismes de coordination des Nations Unies au niveau régional. Ce rapport constitue un point de départ utile pour les travaux de la plateforme de collaboration régionale.

E. Atelier des parties prenantes du Mécanisme de coordination régionale et réunion de lancement du cadre de suivi et d'évaluation et des principes directeurs du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des Mécanismes de coordination sous-régionale

11. Le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a organisé un atelier des parties prenantes et une réunion de lancement du cadre de suivi et d'évaluation et des principes directeurs du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des Mécanismes de coordination sous-régionale les 25 et 26 septembre 2019 respectivement. La réunion des parties prenantes a servi de cadre pour échanger des informations et réfléchir sur les réformes en cours à l'Organisation des Nations Unies, l'exécution des activités de transition et la session transitoire de 2020 de la plateforme de collaboration régionale du Mécanisme de coordination régionale. Quant à la réunion de lancement, elle a permis aux parties prenantes du Mécanisme de coordination régionale et des Mécanismes de coordination sous-régionale de débattre du projet de rapport de lancement. Les participants ont mis en lumière les lacunes, formulé des observations et des suggestions et proposé des recommandations permettant de mieux finaliser le rapport.

F. Autres activités

12. Le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a fourni un appui technique au Bureau des services de contrôle interne de l'ONU dans le cadre de l'évaluation du programme 9 de l'ONU tendant à appuyer le NEPAD. Cette évaluation visait à déterminer le degré de pertinence, d'efficacité et d'efficience de l'appui fourni dans le cadre des sous-programmes placés sous la responsabilité du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique de l'ONU, de la CEA et du Département de la communication globale du Secrétariat de l'ONU. Il ressort de ses conclusions préliminaires que le programme 9 a un rôle important à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des différents organismes de l'ONU pour soutenir l'Afrique. Toutefois, il doit se recentrer sur ses missions fondamentales, faire preuve d'efficience et produire des résultats susceptibles de changer le cours du développement de l'Afrique. Les conclusions préliminaires soulignent qu'il est nécessaire de redynamiser les mécanismes de coordination dans le cadre des réformes de l'Union africaine et de l'ONU afin de renforcer la cohérence et l'efficacité.

III. Activités menées par les groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

A. Groupe thématique 1 : Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale

13. La Commission de l'Union africaine, la CEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont procédé à une évaluation de l'harmonisation des cadres régissant l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et de l'engagement qu'elles avaient pris dans le cadre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Cette évaluation a abouti à la création d'une équipe de travail tripartite chargée de l'harmonisation des méthodes de travail et des sources de données des indicateurs du tableau de bord de la Déclaration de Malabo et des indicateurs des objectifs de développement durable. Elle sera intégrée dans le deuxième rapport d'examen biennal sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'engagement de Malabo, dans le cadre du dispositif d'application mutuelle du principe de responsabilité. En mai, les trois

institutions ont également conçu et mis en place un programme de formation au développement des capacités sur le thème suivant : « Prise en compte de la question de l'alimentation et de l'agriculture durables dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre de la Déclaration de Malabo ». Elles sont en train d'élaborer un rapport conjoint intitulé « *2019 Africa Regional Overview of Food Security and Nutrition* » qui devrait paraître au début de 2020.

14. Dans le cadre du mouvement qui a lieu aux niveaux mondial et régional en faveur de la création de partenariats solides pour lutter contre la faim et la malnutrition, la FAO – en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'IGAD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et avec l'appui du Programme alimentaire mondial – a participé au renforcement des activités de sensibilisation fondées sur des données factuelles, de la volonté politique et des cadres législatifs pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Est. Dans ce contexte, elle a également lancé – en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'IGAD – un certain nombre de programmes de coopération technique visant à faciliter la création et l'encadrement de l'Alliance parlementaire d'Afrique de l'Est pour la sécurité alimentaire et la nutrition. La FAO et le Programme alimentaire mondial ont aussi aidé la Commission de l'Union africaine à promouvoir des programmes d'alimentation scolaire en Afrique. En outre, la CEA, la FAO, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) se sont associées à la Commission de l'Union africaine pour organiser une conférence à Kigali sur le thème « Les jeunes dans l'agriculture : une solution viable pour mettre un terme à la faim et à la pauvreté en Afrique ». Les participants à cette conférence ont échangé leurs données d'expérience, leurs connaissances et les bonnes pratiques sur les liens existant entre l'agriculture, l'emploi de jeunes, l'entrepreneuriat et les innovations faites dans le domaine des technologies de l'information et des communications. De même, la Commission de l'Union africaine, la FAO et l'ONUDI ont lancé une initiative phare commune sur la stratégie d'emploi des jeunes en Afrique lors de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD7) à Yokohama (Japon) en octobre 2019.

15. La FAO et la Commission de l'Union africaine ont lancé un programme de coopération technique tendant à apporter un « appui à la stimulation du commerce intra-africain de produits agricoles pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ». Ce programme vise à exploiter les possibilités que les marchés et le commerce offrent aux niveaux local, régional et international, en mettant en place et en renforçant les systèmes, les politiques et les cadres institutionnels appropriés afin d'accroître le volume du commerce intra-africain de produits agricoles et de services d'ici à 2025. La CEA a apporté de l'aide à la Commission de l'Union africaine et aux États membres dans le cadre des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres partenaires techniques, notamment en publiant les résultats de sa modélisation économique de l'incidence probable de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les principales variables économiques. La CEA a publié – en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et la CNUCED – un document intitulé *État de l'intégration en Afrique/ARIA IX : Prochaines étapes pour la Zone de libre-échange continentale africaine*¹ qui donne un aperçu des questions qui seront débattues lors du deuxième cycle de négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine, à savoir les droits de propriété intellectuelle, la politique de la concurrence et les investissements. Elle a établi des projets de protocole que les États membres peuvent utiliser comme documents de travail dans leurs négociations sur ces questions. La CEA, la Commission de l'Union africaine et la BAD ont publié conjointement le Rapport sur l'indice d'intégration régionale en Afrique (ARII) pour 2019, qui donne un aperçu de

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.3).

l'intégration régionale sur le continent et évalue les résultats des communautés économiques régionales et des États membres sur les principales dimensions de l'intégration régionale. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Centre du commerce international, la CEA a aidé 14 pays africains à élaborer leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

B. Groupe thématique 2 : Développement des infrastructures

16. En août, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, la CEA et le Programme des Nations Unies pour le développement/Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont organisé à Pretoria une réunion des parties prenantes sur les partenariats relatifs aux infrastructures stratégiques en Afrique. Les résultats de cette réunion ont été présentés à la réunion des parties prenantes sur le deuxième Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) à Kigali en août 2019 et le deuxième dialogue sur le PIDA s'est tenu à Malabo dans le courant du même mois. Les débats tenus à ces réunions ont permis de dégager les éléments clefs de la stratégie africaine commune prévue. Dans ce contexte, la CEA – en collaboration avec la BAD, la Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD – a organisé une manifestation parallèle sur la « Stratégie africaine commune pour les partenariats avec les organisations et pays non africains en matière d'infrastructures » pendant la semaine du PIDA qui s'est tenue en novembre 2019 au Caire. Les participants ont discuté de la stratégie africaine commune en voie d'élaboration et formulé des propositions permettant de l'améliorer. La CEA et d'autres membres du Comité directeur du PIDA (BAD, Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et communautés économiques régionales) ont travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine à la préparation de la deuxième phase du programme (PIDA 2) qui sera mise en œuvre entre 2021 et 2030.

17. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a mis en place des groupes de travail sur les autoroutes transafricaines et les corridors SMART en Afrique. En matière de sécurité routière, la CEA et la Commission de l'Union africaine ont organisé conjointement la quatrième Conférence africaine sur la sécurité routière tenue les 31 août et 1^{er} septembre 2019, au cours de laquelle les orientations stratégiques du continent en matière de sécurité routière pour l'après-2020 qu'elles avaient conjointement élaborées ont été validées. Ces orientations stratégiques ont été approuvées par la réunion ministérielle du Bureau du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme, qui s'est tenue au Caire en novembre 2019. Dans le domaine des transports aériens, la CEA, en sa qualité de secrétariat de l'Organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien en Afrique – composé de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la Commission africaine de l'aviation civile et de compagnies aériennes africaines – aide la Commission de l'Union africaine à élaborer le mécanisme de règlement des différends dans le cadre de la Décision de Yamoussoukro. La CEA a également publié en collaboration avec la Commission de l'Union africaine une nouvelle édition de la Décision de Yamoussoukro qui comprend ses principaux textes institutionnels et réglementaires adoptés lors du 30^e Sommet de l'Union africaine en janvier 2018. L'Organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro est à l'avant-garde des efforts de mise en œuvre du Marché unique du transport aérien en Afrique.

C. Groupe thématique 3 : Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologies et innovation

18. La Commission de l'Union africaine – en partenariat avec l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – a organisé en octobre la première cérémonie de remise du Prix continental de l'Union africaine pour les enseignants. Cette cérémonie visait à honorer des enseignants pour leurs performances exceptionnelles et la contribution qu'ils apportaient au développement de l'Afrique par la transmission des connaissances aux élèves. En août, le Gouvernement botswanais – en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'UNESCO et l'UNICEF – a organisé une exposition relative à l'éducation sur le thème « Harness the Capacity of ICT to Ensure Inclusion, Quality and Impact in Education and Training in Africa » (Exploiter les moyens offerts par les TIC pour assurer l'inclusion, la qualité et l'impact en matière d'enseignement général et professionnel en Afrique). Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire de profiter de la révolution numérique pour rendre l'éducation plus accessible. Ils ont recommandé la création d'installations de nature à faciliter l'éducation des filles et des femmes à tous les niveaux, en mettant l'accent sur l'enseignement des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et en fournissant des orientations professionnelles permettant de créer des emplois en faveur des femmes dans les sciences appliquées. En outre, ils ont appelé au renforcement de l'intégration des TIC dans les programmes scolaires afin de préparer les jeunes à l'entrée dans le monde numérique et à la quatrième révolution industrielle.

19. Dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies, une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies a été constituée avec plus de 30 organismes des Nations Unies. Codirigée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, la Banque mondiale, la CNUCED et l'UNESCO, cette équipe spéciale concentre ses travaux sur l'élaboration de feuilles de route tendant à mettre la science, la technologie et l'innovation (STI) au service des objectifs de développement durable qui serviraient d'outils d'orientation de l'action gouvernementale et de planification. Dans ce contexte, elle a établi un guide sur l'élaboration des feuilles de route relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et a lancé la première phase du programme pilote mondial sur les feuilles de route tendant à mettre la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies qui s'est tenu à New York en juillet 2019. La première phase porte sur un premier groupe de cinq pays pilotes, dont trois africains, à savoir l'Éthiopie, le Ghana et le Kenya. Les premiers résultats du programme pilote seront présentés lors du forum annuel multipartite sur la science, la technologie et l'innovation, qui se tiendra à New York en mai 2020.

D. Groupe thématique 4 : Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité

20. Dans le cadre du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre de la Commission de l'Union africaine, de la CEA, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation internationale pour les migrations, celle-ci gère un projet de 9 millions de dollars portant sur les mesures de mise en œuvre prioritaires. Dans le cadre de ce projet, un appui a été apporté à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres pour renforcer leurs capacités et leur rôle de direction en matière de gestion des migrations de main-d'œuvre et de protection des travailleurs migrants. L'appui consistait à mettre au point un programme de formation et de renforcement des capacités en matière de migration de main-d'œuvre pour l'Afrique, à organiser un atelier de formation au renforcement des capacités sur les données administratives à l'intention des fonctionnaires chargés du travail, de l'immigration et de la statistique au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et à fournir une assistance technique et financière à la

Communauté d'Afrique de l'Est pour lui permettre de réviser sa politique d'immigration électronique.

21. Dans le cadre du projet, un appui a été fourni à la Commission de l'Union africaine pour l'aider à engager un dialogue dirigé par les États avec les pays du Moyen-Orient et l'Organisation de la Conférence islamique sur les migrations de main-d'œuvre et à prendre des initiatives semblables au Processus de Colombo et au Dialogue d'Abou Dhabi. Un autre appui lui a été apporté dans la mise en place du Comité consultatif de l'Union africaine pour les migrations de main-d'œuvre. Le Comité a effectué des missions au COMESA, à la CAE, à la CEEAC, à la CEDEAO, à l'IGAD et à l'UMA en vue de mieux comprendre la dynamique des migrations de main-d'œuvre au niveau sous-régional. Les principales recommandations qu'il a formulées sont les suivantes : a) renforcer la coopération au sein des communautés économiques régionales afin de promouvoir la libre circulation des personnes et de la main-d'œuvre, b) renforcer les capacités dans le domaine des données et des statistiques relatives aux migrations de main-d'œuvre, c) promouvoir la coopération avec les partenaires sociaux, les recruteurs et la société civile dans le domaine de la gestion des migrations de main-d'œuvre et d) mobiliser des ressources pour élargir le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre afin d'apporter à toutes les communautés économiques régionales l'appui dont elles ont besoin. La Commission de l'Union africaine a également bénéficié d'un appui visant à doter les travailleurs sociaux et les employeurs des moyens d'engager le dialogue sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et du Protocole de l'Union africaine relatif à la libre circulation.

E. Groupe thématique 5 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes

22. Le premier objectif de ce groupe thématique consiste à assurer « l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie ». Les membres ont continué de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine relative aux questions de genre, dont la mise en place a produit trois résultats clefs : un plan d'action, un cadre de résultats et un document d'harmonisation à l'intention des communautés économiques régionales. Ils ont mené en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine des campagnes visant à mettre fin aux mariages d'enfants et aux mutilations génitales féminines. Ils également mené des campagnes de sensibilisation visant à accélérer la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), sa mise en œuvre et son adaptation aux contextes locaux. En outre, ils ont aidé le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le genre et l'autonomisation des femmes à organiser et à mener un examen continental de l'application du Programme d'action de Beijing dans le cadre de la célébration du 25e anniversaire de ce dernier. Un accord a été conclu sur la position commune qui serait prise à la session de la Commission de la condition de la femme de 2020.

23. Le second objectif du groupe thématique consiste dans « l'autonomisation des jeunes par l'exploitation du dividende démographique ». Plusieurs membres ont apporté un appui à l'édition 2019 du Programme des jeunes volontaires de l'Union africaine et à la création d'un bureau des jeunes axé sur la jeunesse, la paix et la sécurité à la Commission de l'Union africaine. Ils ont participé à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de la feuille de route relative au dividende démographique, qui a servi de base à l'établissement du rapport sur l'état de la jeunesse africaine. La Commission de l'Union africaine a reçu un soutien pour finaliser le plan d'action de la Décennie africaine pour la formation et l'emploi des jeunes dans les domaines technique, professionnel et entrepreneurial (2019-2028). Les membres ont également apporté leur concours à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'autonomisation des jeunes en Afrique 2019-2023 pour mettre en application la Charte africaine de la jeunesse. Plusieurs membres ont apporté un appui technique et financier à l'organisation du deuxième Forum

panafricain de la jeunesse tenu en avril, au cours duquel l'initiative Un million d'ici 2021 a été lancée.

F. Groupe thématique 6 : Problèmes humanitaires et gestion des risques de catastrophe

24. La principale activité menée par le groupe thématique en 2019 a été l'application de la feuille de route de l'Union africaine pour la mise en œuvre de son thème de l'année 2019 intitulé « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées : Vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ». L'application de la feuille de route a abouti à la consultation continentale sur la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), au Dialogue de haut niveau sur le thème de l'année concernant l'architecture de gouvernance en Afrique de l'Union africaine et à la commémoration du 10e anniversaire de la Convention de Kampala en décembre.

25. Les membres ont participé activement au Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019 organisé par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique sur le thème de l'Union africaine de 2019, qui s'est tenu à New York en mai. Le groupe thématique a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Vers le renforcement des partenariats et de la solidarité pour venir en aide aux personnes en situation de déplacement forcé en Afrique » en août 2019 en marge de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique qui s'est tenue à Yokohama (Japon). Il a contribué à l'organisation de la cérémonie commémorative de haut niveau et de la réunion commémorative continentale sur la mise en œuvre et la supervision de la mise en œuvre de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, qui se sont tenues en juin au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. La cérémonie visait à marquer le 50e anniversaire de la Convention de l'OUA de 1969 et à promouvoir la volonté politique pour assurer sa mise en œuvre effective ainsi que sa ratification par les neuf États membres de l'Union africaine qui n'y sont pas encore parties.

26. Le groupe thématique a continué à jouer un rôle important dans la réinstallation des Africains déplacés en Libye. L'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité tripartite de l'Union africaine ont transféré des centaines de personnes déplacées de la Libye vers le Niger et le Rwanda. Le groupe de travail conjoint Union africaine-Union européenne-ONU sur la Libye a effectué une mission à Niamey en juillet en vue de faciliter l'échange d'expériences entre les Gouvernements nigérien et rwandais sur la mise en œuvre du Mécanisme d'évacuation d'urgence et de transit. Les membres ont apporté un appui à l'organisation du séminaire-retraite intergénérationnel du Réseau des femmes d'influence en Afrique sur le leadership en Afrique, qui s'est tenu à Nairobi en août. Ils ont également apporté un appui à la douzième réunion consultative régionale de l'IGAD tenue à Addis-Abeba en octobre en vue de procéder à des échanges d'expériences sur les mesures prises pour renforcer la résilience et promouvoir des solutions durables aux déplacements internes.

G. Groupe thématique 7 : Environnement, urbanisation et population

27. L'UNESCO – en collaboration avec la CEA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence ministérielle africaine sur l'eau – a mis au point deux applications mobiles, dénommées Rainwater Harvesting et Know Water, pour favoriser l'adoption à grande échelle de la pratique du captage des eaux de pluie et améliorer les connaissances des élèves du secondaire sur l'utilisation de l'eau. La CEA, l'UNESCO et ONU-Eau ont organisé une manifestation parallèle sur

l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire en marge de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable qui s'est tenue en avril. Le FIDA – en collaboration avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, Biodiversity International, Conservation International, la FAO, le Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale – a apporté un appui à la mise en œuvre du Système alimentaire résilient. La FAO, le FIDA et le PNUE ont mis en place une interface science-politique visant à faciliter la prise de décision par la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de prise de décision fondée sur des données probantes.

28. Le PNUE et le Bureau de la coordination des activités de développement ont organisé un dialogue avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies de 54 États membres africains sur l'appui des Nations Unies aux pays en faveur de la lutte intégrée contre les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques en Afrique. L'Organisation maritime internationale – en collaboration avec la CEA et les coordonnateurs résidents des Nations Unies des pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest – a organisé des ateliers régionaux sur l'intégration du secteur maritime dans le cycle de programmation du Cadre de coopération des Nations Unies en Afrique.

29. La Commission de l'Union africaine, la CEA, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU ont organisé en avril 2019 un atelier de développement des capacités sur le thème « Renforcement de l'examen national volontaire et intégré du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de l'établissement des rapports nationaux y afférents ». Cet atelier a permis de renforcer la capacité des 17 pays africains pratiquant des examens nationaux volontaires à les préparer pour les présenter lors de forums politiques de haut niveau. La Commission de l'Union africaine, la CEA, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le PNUD ont organisé la Journée de l'Afrique le 17 juillet en marge du forum politique de haut niveau de 2019, sur le thème « Renforcement des partenariats pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique ».

30. ONU-Habitat – en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la CEA – a organisé deux ateliers de renforcement des capacités pour les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale à Dakar et pour les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe à Lusaka sur le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable 11 en Afrique et l'établissement de rapports y afférents. À l'occasion du 25^e anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la CEA, un sommet mondial à Nairobi en vue de fournir aux diverses parties prenantes, notamment aux États membres, une plateforme pour renouveler leur engagement envers le Programme d'action.

H. Groupe thématique 8 : Sensibilisation, information, communications et culture

31. La CEA, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNESCO, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le PNUD ont organisé à Addis-Abeba, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien, la conférence mondiale de la Journée mondiale de la liberté de la presse de 2019, sur le thème « Media for Democracy : Journalism and Elections in Times of Disinformation » (Les médias au service de la démocratie : journalisme et élections à l'ère de la désinformation). Cela a permis de renforcer les partenariats entre plusieurs institutions des Nations Unies et de l'Union africaine pour sensibiliser les États membres de l'Union africaine et le monde entier à l'importance des médias,

de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes dans la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le résultat en est qu'une liste de projets stratégiques a été dressée avec la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies partenaires et d'autres membres du Comité directeur de la Journée mondiale de la liberté de la presse de 2019. Les cinq projets communs envisagés sont axés sur : a) le renforcement des capacités des journalistes en matière de démocratie et de reportage électoral, b) la promotion de la liberté des médias, de l'accès à l'information et de la sécurité des journalistes en Afrique, c) l'éducation aux médias et à l'information en Afrique, d) les mesures à prendre pour donner aux jeunes femmes africaines les moyens de participer à la consolidation de la paix et à la résolution des conflits en Afrique et e) la promotion de la liberté et du dialogue en Afrique par l'expression culturelle et artistique.

I. Groupe thématique 9 : Gouvernance, paix et sécurité

32. L'une des principales réalisations de ce groupe thématique en 2019 a été l'intégration des membres des Nations Unies dans les réunions annuelles consultatives entre homologues de l'ONU, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Ces réunions sont organisées sous les auspices du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. En mars, le Département de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, le PNUD, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'Ambassade de Suède auprès de l'Union africaine ont organisé une exposition de photos de deux semaines intitulée « Histoires de rescapés ». Cette exposition s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent sous l'angle du développement et à mettre en lumière et amplifier la voix des rescapés de l'extrémisme violent dans cinq pays africains : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et l'Ouganda.

33. En juin, l'ONUSIDA, en collaboration avec le Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine, a tenu une réunion consultative conjointe avec le Département de la paix et de la sécurité de la Commission de l'Union africaine, sur le thème « Renforcer les partenariats pour mettre fin au VIH/sida et à la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de conflit et de crise humanitaire ». Les participants ont débattu des stratégies multipartites visant à mettre fin au VIH/sida dans les conflits. En octobre, la Vice-Secrétaire générale, Amina J. Mohammed, et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop, ont dirigé une mission conjointe de solidarité ONU-Union africaine sur le rôle et l'influence des femmes dans la paix et la sécurité et le lien entre la paix et le développement dans la Corne de l'Afrique. Dans le cadre de cette mission, la Vice-Secrétaire générale a lancé la « Campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains » le 24 octobre à Addis-Abeba. Il s'agit d'une initiative de la CEA, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'ONU-Femmes, du Bureau du Coordinateur résident en Éthiopie, du Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Corne de l'Afrique et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, mise en œuvre en collaboration avec le Gouvernement éthiopien. L'initiative apporte un appui au Bureau de l'Envoyé spécial de l'Union africaine dans la lutte contre la traite des êtres humains et ses incidences sur les femmes et les filles. Au cours de la même mission, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a été lancé.

IV. Mécanismes de coordination sous-régionale

A. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale

34. Le mécanisme a regroupé 17 entités des Nations Unies pour rechercher et proposer avec les communautés économiques régionales des projets permettant d'assurer le développement durable et la transformation de la sous-région. Vingt-quatre projets ont été proposés et quinze d'entre eux retenus. Sept ont été présentés aux donateurs en raison de leur importance, de leur incidence potentielle et de l'état de préparation de leur mise en œuvre. La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est une initiative clef que les systèmes des Nations Unies et de l'Union africaine mettent actuellement en œuvre en Afrique centrale. Sa mise en œuvre devrait engendrer un nouveau discours positif sur la zone sahélienne, compte tenu en particulier des possibilités qu'elle offre en matière d'exploitation durable des ressources naturelles dont disposerait la zone. Le Mécanisme aide les pays de la sous-région à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de diversification économique visant à assurer leur transformation structurelle inclusive et durable.

B. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe

35. Le Mécanisme aide actuellement la Commission de l'Union africaine à élaborer une stratégie touristique continentale et à créer une organisation africaine du tourisme. Les activités principales qui sont menées pour faciliter la réalisation de ces deux initiatives reposent sur le Plan d'action pour le tourisme que les ministres de l'Union africaine ont approuvé au cours de la première réunion du Comité technique spécialisé des transports, des infrastructures transcontinentales et interrégionales, de l'énergie et du tourisme, qui s'est tenue à Lomé en 2017. Dans le droit fil de la déclaration ministérielle, le Mécanisme a commencé à élaborer la stratégie continentale et à rédiger les statuts de l'Organisation africaine du tourisme. Dans le cadre de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063) et du plan d'action pour leur mise en œuvre (2015-2030), le Mécanisme a mené une étude et tenu diverses consultations sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe. Il a également élaboré des mécanismes d'intervention visant à aider la SADC à améliorer les capacités des petites et moyennes entreprises, dans le cadre du programme d'industrialisation régional.

C. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord

36. Le Mécanisme s'emploie principalement à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la sous-région. À cet effet, il a adopté une feuille de route régionale pour la période 2018-2019 qui porte sur quatre domaines transversaux : a) la compréhension et l'appropriation des objectifs de développement durable, b) l'intégration et l'harmonisation de politiques publiques, c) le renforcement des capacités nationales en matière de statistique, de suivi et d'établissement de rapports et d) la mise à profit de la coopération Sud-Sud. Il s'est également appuyé sur diverses plateformes pour promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et a mis en évidence les liens existant entre celle-ci et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans plusieurs pays. Par son intermédiaire, les entités du système des Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec les pays pour faciliter le processus d'examen national volontaire et l'application du mécanisme d'intégration, d'accélération, d'appui aux politiques et d'analyse rapide intégrée.

D. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l’Afrique de l’Ouest

37. Le Mécanisme s'emploie à aider les communautés économiques régionales à mobiliser les institutions des Nations Unies autour d'intérêts communs tels que le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil, par l'intermédiaire des réalisations de son groupe restreint et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il participe également à l'étude prospective concernant le projet Sahel 2043. Les conclusions de la consultation régionale de haut niveau sur les perspectives régionales pour le Sahel sont utilisées pour éclairer le processus.

V. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

38. Le présent rapport a été établi dans un contexte marqué par les réformes engagées à l'ONU, en particulier celles qui tendent à la réorganisation et au réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies. À cet égard, les incertitudes qui entouraient ces réformes ont eu une incidence négative sur les activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Les Mécanismes de coordination sous-régionale ont rencontré des problèmes analogues. Par exemple, les sessions des Mécanismes de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest qui devaient se tenir en décembre 2019 ont dû être annulées en raison de la dynamique liée à l'imminence de la création de la Plateforme de collaboration régionale. Outre les réformes, le Mécanisme de coordination régionale, les Mécanismes de coordination sous-régionale et leurs secrétariats ont rencontré des problèmes qui pourraient à l'avenir servir d'enseignements dans la mise en œuvre de la Plateforme de collaboration régionale en Afrique.

39. Parmi ces problèmes, on peut citer le faible taux d'exécution des plans de travail conjoints, l'absence de cadre opérationnel de suivi et d'évaluation axés sur les résultats, le manque de ressources – humaines et financières – spécialement affectées à la bonne exécution des programmes, ainsi que la faiblesse de la collaboration et de la coordination des échanges d'informations au sein des Mécanismes et entre eux. En ce qui concerne le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, la nécessité de définir clairement ses rôles et responsabilités et de répartir clairement les tâches a été considérée comme un besoin crucial.

40. Pour répondre à ce besoin, la question du renforcement des secrétariats a été présentée à la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et une résolution a été adoptée à cette fin. En outre, le secrétariat conjoint a élaboré une note conceptuelle sur la mise au point d'un cadre et de principes directeurs concernant les procédures administratives et opérationnelles du Mécanisme de coordination régionale et des Mécanismes de coordination sous-régionale. Le cadre comprenait un cadre de suivi de l'efficacité institutionnelle et un mécanisme de financement durable.

41. Le secrétariat conjoint a également entrepris l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation axés sur les résultats et de principes directeurs y afférents à l'intention du Mécanisme de coordination régionale et des Mécanismes de coordination sous-régionale pour permettre de bien suivre les progrès, les résultats et les incidences et d'établir des rapports en la matière. Afin d'améliorer les échanges d'informations, la coordination et la collaboration, il a intensifié ses travaux de mise en place du portail et de la plateforme de collaboration et d'échange d'informations et en ligne. De plus, il a élaboré une note conceptuelle sur la mise au point d'un cadre et de principes directeurs concernant l'intégration des questions transversales dans les travaux des Mécanismes. Les travaux relatifs à ces activités et à d'autres activités programmées ont dû être suspendus en raison des réformes.

42. En plus des solutions susmentionnées, il existe une recommandation importante concernant la nécessité de rationaliser les groupes thématiques. En outre, les activités inscrites dans les plans de travail conjoints doivent tenir compte des priorités de l'Union africaine et des ressources humaines et financières disponibles. Les coalitions thématiques qui font l'objet de débats dans le cadre des réformes de l'ONU offrent la possibilité de mieux cibler l'appui fourni. Certes, les réformes ont créé des problèmes qui entravent l'exécution des activités des Mécanismes, mais elles devraient raviver l'engagement de l'ONU à apporter son appui à l'Union africaine à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies et renforcer les partenariats et les liens aux niveaux régional et national, en mettant l'accent sur les résultats et les incidences.
